

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
19102

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Convention de partenariat avec l'association l'Arbre des Yeux relative au projet atelier sommeil.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses missions, le service de protection maternelle et infantile (PMI) souhaite établir un partenariat avec l'association l'Arbre des Yeux, qui a exposé un projet de recherche-action interdisciplinaire sur la transmission du sommeil des mères à leur bébé, en situation de précarité. Cette thématique a suscité un intérêt auprès des équipes du pôle santé de la Joliette 13002 Marseille, au vu du public accueilli.

L'association organisera sur le pôle santé de la Joliette, un cycle "atelier sommeil" de 6 séances qui débiteront dans le courant du mois de mai 2020. L'atelier sera gratuit. Il s'adressera aux parents avec un enfant en bas âge et aura pour finalité, de renforcer les compétences psycho-sociales des parents dans la transmission du bien dormir à leur enfant, de les sensibiliser aux enjeux du sommeil ainsi que prévenir et améliorer les troubles du sommeil.

La convention du projet "atelier sommeil" établie par l'association l'Arbre des Yeux, est annexée au présent rapport.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

